



Ville de Melun
République Française

**La ville de Melun
Recrute
Un professeur de formation musicale (H/F),
à temps non complet,
Titulaire ou contractuel**

Poste à pourvoir rapidement

La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 kms de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle.

La Ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.

Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 42 000 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir. "

Le conservatoire de Musique, de danse et de théâtre « les deux Muses » est un établissement d'enseignement artistique où l'on dispense une éducation spécialisée et diversifiée, collective et individuelle.

Missions :

Placé sous la responsabilité du directeur et de la directrice pédagogique du conservatoire, vous assurez l'enseignement de la formation musicale et vous participez aux événements, auditions et spectacles afin de contribuer au rayonnement du Conservatoire.

☞ **Activités principales :**

- Vous enseignez la formation musicale sur les trois cycles à partir de 7 ans.
- Vous élaborez et mettez en œuvre des cursus d'apprentissage adaptés.
- Vous facilitez l'apprentissage en diversifiant les méthodes et outils pédagogiques.
- Vous assurez l'évaluation des élèves tout au long de leurs parcours d'apprentissage.
- Vous organisez les niveaux CHAM et vous complétez les bulletins trimestriels du collège.
- Vous participerez aux réunions pédagogiques.

Profil recherché :

- . Vous maîtrisez les connaissances théoriques et artistiques de la discipline.
- . Vous connaissez les programmes et les textes officiels.
- . Vous avez une bonne capacité à évaluer avec pertinence et à développer la sensibilité artistique des élèves.
- Vous possédez le sens de l'organisation, des relations humaines et du travail en équipe.
- . Vous êtes autonome dans la conduite des activités d'enseignement.
- . Vous êtes dans la recherche et le développement permanent de vos connaissances et de votre pratique artistique.

Modalités de recrutement :

Spécificités du poste

- . Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique – Catégorie B ;

- . Contrat à durée déterminée jusqu'au 18 décembre 2024.
- . Temps non complet de 6 heures hebdomadaires les mercredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 avec une présence occasionnelle en soirée pour les événements de l'établissement (spectacles, concerts, auditions...).
- . Amicale du personnel ;
- . Compte épargne temps ;
- . Rémunération statutaire + RIFSEEP + indemnité de suivi et d'orientation + prime annuelle
- . Prise en charge des frais de déplacement frais domicile transport en commun
- . Gratification pour les médailles du travail
- . Règlement de congés et d'autorisation d'absence pour favoriser la conciliation de la vie professionnelle et personnelle

Diplôme

Diplôme d'état souhaité - DEM minimum

Vous possédez une expérience confirmée dans un poste similaire

Pour postuler : merci d'envoyer votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de Monsieur le Maire :

- **Par courrier postal** : Hôtel de Ville
16 rue Paul Doumer
77000 MELUN
- **Par mail** : recrutement@ville-melun.fr

La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux.

Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.